

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20230301-011

	Service	Pôle Vie locale	
	Matière	1.1.2	Commande publique - marchés publics - fournitures
Objet	Fourniture de couches jetables et couches culotte pour la crèche familiale et le multi-accueil – Avenant 2		
Numéro	Accord-cadre n° 2020F12		
Attributaire	HYCODIS		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article R.2194-1 du code de la commande publique,
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision n° D20201210-077 du 10 décembre 2020 attribuant l'accord-cadre n° 2020F12 relatif à la fourniture de couches jetables et couches culotte pour la crèche familiale et le multi-accueil ;
- Vu la décision n° D20210804-066 du 4 août 2021 approuvant l'avenant n° 1 ;

- Considérant qu'une nouvelle référence de couches doit être ajoutée au bordereau des prix ;

Décide,

Article 1 : Est approuvé l'avenant n° 2 à intervenir avec :

**HYCODIS
Za de la porte du Quercy
47500 MONTAYRAL**

Article 2 : Cet avenant n° 2 est sans incidence financière sur le seuil maximum de l'accord-cadre.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 1^{er} mars 2023.



Handwritten signature of Christophe ARFEUILLERE

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLERE